



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35401

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1982

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 21/05/2023
2 593

Raison sociale : SAS CASTEIGNAU LABARTHE

ZONE ARTISANALE
64400 ORIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Siret : 324 265 040 00026

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0005052 02

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 748586E 1244000/001 540634/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 748586E 1244000/001 540634/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 05 59 88 01 23

Portable : 06 07 15 68 53

Site Internet : casteignau-labarthe.fr

E-mail : casteignau-labarthe@orange.fr

Responsabilité légale :

LABARTHE ANDRE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 19/10/2023 |
| 3132 | Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE | 19/10/2023 |
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 30/11/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 15/12/2021 |
| o Isolation des combles perdus | 01/01/2021 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.